



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 février 2013 (19H15)

Présents :

- M. Claude ANCELME, Maire,
- Mmes Françoise CAPPELLE, Françoise BUSQUET, Ghislaine JACQUET, Nathalie CAMBIER-JONVAL et MM. Jean-Pierre BOSCHAT, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Maires-Adjointes,
- Mmes Anne-Marie DEGUILHEM, Lydie GRÜN, Ghislaine GATE, Marie-Hélène MOREAU, Christine NOIRET-RICHET, Conseillères Municipales,
- MM., André BERTHE, André POULAIN, Patrice SCHNEIDER, Jean-Claude GILBERT, Jean-Jacques COZETTE, Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

- Michel MAYEUX à Claude ANCELME
- Geneviève COSSON à Frédéric COURVOISIER-CLEMENT
- Christine FORET à André BERTHE
- Solange MARTINEZ à Anne-Marie DEGUILHEM
- Véronique DELEHAIE à Christine NOIRET-RICHET
- Chantal PETITJEAN à Marie-Hélène MOREAU

Absents :

- Elisabeth DURTETTE, Fabien LALLEMAND, Dominique SCHEUER, Yann DUGARD

Assistaient également :

- Mme Catherine LEMOINE, Directrice Générale des Services,
- Mlle Kelly DUPONT, secrétariat

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Maire propose la désignation de Jean-Claude GILBERT.

Vote : accord unanime

INFORMATIONS DU MAIRE

Décisions Municipales et MAPA (Marchés à Procédure Adaptée)

Depuis le dernier Conseil Municipal du 18 décembre 2012, 2 décisions municipales ont été prises et 2 marchés ont été notifiés. Le récapitulatif vous a été remis sur table.

Informations

Tout d'abord je félicite Frédéric Courvoisier-Clément, et son épouse, pour la naissance de leur fils Gustave.

Ensuite, je reviens sur l'information que vous avez pu lire dans la presse ce week-end concernant APM CLERMONT.

Je vous avais informés lors du Conseil du 18 décembre de la venue du juge de l'expropriation le 10 janvier sur le site d'AMI et de la tenue de l'audience au Tribunal de Grande Instance le lendemain en présence de l'avocat de Maître Legras de Grandcourt.

Le juge de l'expropriation avait mis en délibéré pour le 15 février.

Nous avons reçu par fax le jugement vendredi.

Nous ajouterons donc à l'OJ, si vous en êtes d'accord, une délibération permettant de payer l'indemnité qui a été décidée par le Juge ou de la consigner à la Caisse des Dépôts et Consignations si le liquidateur fait appel du jugement.

Prochains rendez-vous que vous pouvez porter à votre agenda :

La traditionnelle cérémonie de remise des prix des illuminations se tiendra dans les salons de l'Hôtel de Ville le **Vendredi 22 février à 18 H 00 :**

Le mardi 26 mars à 19 H 15 est prévu le conseil municipal ayant pour point principal le vote du budget.

Le 8 avril est prévue une visite des stations d'épuration de Rethel (le matin à 10 heures) et Vouziers (l'après midi à 14h30).

Le 19 avril à 17 H 00 sera organisée l'inauguration du parking du Champ de Foire.

I - APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le Maire propose d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été adressé aux Conseillers le 13 février 2013, avec un ajout :

- Acquisition par la Ville du terrain et des bâtiments à Vouziers parcelles cadastrées zone UZ, section AM 491, 11 rue du Blanc mont d'une surface totale de 20 516 m² et section

AM 255, Marizy, d'une surface totale de 19 579 m² appartenant à la Société APM Clermont dont le liquidateur judiciaire est Maître LEGRAS de GRANDCOURT, domicilié 57/63 rue Renan à NANTERRE cedex 92 022

Le Maire soumet au vote ce projet d'ordre du jour ainsi modifié.

Vote : accord unanime

II - ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2012 :

Le Maire indique qu'il n'a pas reçu de demande de modification. Il demande s'il y en a en séance. Comme aucun élu ne se manifeste, il propose donc de passer au vote pour l'adoption du compte-rendu du 23 octobre 2012.

Vote : accord unanime

III - ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2012 :

Le Maire indique qu'il n'a pas reçu de demande de modification. Il demande s'il y en a en séance. Comme aucun élu ne se manifeste, il propose donc de passer au vote pour l'adoption du compte-rendu du 18 décembre 2012.

Vote : accord unanime

ORDRE DU JOUR

IV - DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Annexe 1

Le Maire prend la parole et déclare : « *Vous le savez, le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire.*

Il permet de tracer les grandes perspectives pour les budgets 2013 de la Ville, de l'assainissement et de l'eau.

Je vais vous faire la présentation politique des grandes lignes de ces orientations. Françoise CAPPELLE en fera la présentation technique plus détaillée.

Nous avons gardé cette année encore la même présentation synthétique qui souligne les écarts qui existeront entre les montants inscrits au Budget 2013 par rapport aux montants qui figuraient sur les différents chapitres du budget 2012 (décisions modificatives 2012 prises en compte)

Dans un contexte économique tendu, marqué par des prévisions de croissance nulles en 2013, par les tensions dans la zone euro, par une politique de désendettement de l'Etat et par la crise du secteur bancaire, la Ville de Vouziers va devoir agir, elle aussi, avec la plus grande prudence quant à la gestion de ses finances.

Même si nous savons que, c'est justement dans ce contexte de crise, que les acteurs locaux devraient demeurer un élément moteur de la politique économique de leur territoire, les marges de manœuvre se sont tellement resserrées qu'au-delà des intentions, il y a la réalité budgétaire.

Je souhaite tout d'abord revenir sur le bilan de l'année 2012 comme je l'ai fait lors des vœux à la société civile.

L'année 2012 aura vu l'aboutissement de dossiers importants :

Sur le budget général

- la rénovation et l'agrandissement des locaux rue de l'agriculture pour accueillir la structure destinée à l'enfance : Le Petit Prince. (Nous recevions ce matin avec Ghislaine JACQUET, Françoise CAPPELLE et la Directrice des Services la Croix Rouge qui gère la structure afin de faire le point sur la fréquentation et les activités de septembre à décembre 2012. Afin de partager les informations principales, sachez que la fréquentation atteignait un peu plus de 60 % au 31 décembre (L'exigence de la CAF était de 50 % la première année). En janvier nous sommes déjà à 70 %. sur 25 enfants inscrits en 2012, 19 sont de Vouziers soit 76 %. Concernant la participation financière familiale moyenne, elle est de 1.12 € de l'heure)

- autre dossier 2012 : celui du réaménagement du champ de foire, qui sera couplé avec la mise en route prochaine d'une zone bleue sur la place Carnot et la Place de la Paix notamment pour accroître les capacités de stationnement destiné à la clientèle de nos commerces de Centre Ville,

- la requalification de la route du Blanc mont qui passe devant chez Leclerc, et qui s'est faite sous maîtrise d'ouvrage de la 2C2A.

- la programmation des travaux de voirie 2012

En matière économique, il faut aussi souligner que la gestion du dossier pour le maintien de l'activité d'AMI sur notre territoire nous aura également beaucoup mobilisé.

Sur le budget assainissement :

Les travaux de construction de la station vont bon train. Une réunion sera prochainement organisée pour les élus. La mise en service de l'unité est attendue pour la fin de l'année.

Les études pour le raccordement de Blaise et Chestres au réseau d'assainissement collectif se sont achevées en début d'année et les rapports nous ont été rendus et présentés début février. Le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre se fera dans le trimestre qui vient.

Le débat des orientations 2013 s'inscrit aussi dans une perspective de fin de mandat. Il n'est pas question de lancer des nouveaux chantiers qui engageraient, voir entraveraient les moyens d'action de la prochaine équipe. Nous souhaitons nous concentrer sur les dossiers déjà engagés.

Par ailleurs les orientations 2013 s'inscrivent dans un contexte qui est de plus en plus contraint.

Sur le budget de fonctionnement, les marges de manœuvre n'existent plus. Les orientations vous proposent un budget de fonctionnement à hauteur de 5 025 000 € contre 4 656 000 € au BP 2012. La rétrospective qui vous est présentée montre que la collectivité a contenu ses dépenses de fonctionnement au cours des dernières années.

Le coût de fonctionnement de la Petite Enfance, (en année pleine à compter de 2013 avec un retour des financements du Contrat Enfance Jeunesse en n+1 pèsera cette année sur le fonctionnement. Nous ne retoucherons la prestation de service que pour les 4 mois de fonctionnement de 2012.

L'accentuation des dépenses contraintes, liées aux nouvelles normes pèsent sur nos budgets : pour ne citer que deux exemples, le « diagnostic d'accessibilité des bâtiments publics » inscrit au budget de fonctionnement. Un programme pluriannuel devra être présenté au Conseil Municipal lorsque les études diagnostiques seront terminées.

En autre exemple, des nouveaux contrôles concernant la recherche de présence de légionelles dans les installations sportives où se trouvent des douches accessibles au public constituent des charges pour notre budget de fonctionnement.

Le remboursement des emprunts souscrits en 2012 qui n'ont pu l'être que sur des périodes de 15 ans (au lieu des 20 voire 25 ans) pèsent plus fortement sur les budgets. La raréfaction des moyens a eu un coût pour toutes les collectivités.

En matière de dotation, la mise en place du gel en valeur par l'état pour trois années (2011, 2012 et 2013) se poursuit. J'insiste pour faire comprendre que ce gel signifie concrètement en valeur absolue une baisse des dotations.

L'incidence de la perte de population sur notre DGF à l'issue des derniers recensements se fait aussi sentir.

Les conséquences de la Révision générale des politiques publiques qui conduit les collectivités à se substituer de plus en plus à l'Etat dans de nombreux domaines.

Ainsi, la parution en janvier du décret concernant la modification des rythmes scolaires rejaillira de fait sur le budget de la collectivité. Il faudra en effet prendre en charge les enfants dans le cadre d'activités périscolaires nouvelles (45 min environ en moins par jour de classe). Il faudra décider si ces activités seront payantes ou non. Il faudra prendre en compte le surcoût lié à un transport en plus le mercredi matin, gérer la complexité qui consiste à trouver le nombre de personnels compétents correspondant à l'encadrement minimum souhaitable... pour des contrats de 3 heures par semaine.

Nous aurons à prendre une décision avant fin mars pour décider de notre engagement à appliquer ces nouveaux rythmes à compter de la rentrée de septembre 2013 ou de celle de septembre 2014.

Une réunion avec le Directeur Académique des services de l'Education Nationale est programmée le 9 mars prochain, nous espérons en savoir plus et avoir tous les partenaires autour de la table (Ecoles, collectivités, Conseil Général également concerné par des ramassages scolaires partagés...)

D'ores et déjà l'adjointe aux affaires scolaires et la Directrice des Services ont chiffré l'application de ces nouveaux rythmes à un budget de 50 à 70 000 € annuels. Et des zones d'ombres subsistent.

Vous l'avez compris, les marges de manœuvre se sont encore rétrécies et cela va se poursuivre. Mécaniquement, la capacité de virement à la section d'investissement se réduit. Françoise CAPPELLE, le présentera en détail.

Malgré cela, nous ne proposerons en matière de fiscalité qu'une hausse contenue à 2%.

Le budget d'investissement vous est présenté à hauteur de 1 967 000 € sur le budget Ville et 4 315 000 € sur le service de l'assainissement.

C'est en effet, la fin des travaux de station et le lancement du dossier de raccordement de Blaise et Chestres au réseau d'assainissement collectif qui nous mobiliseront en cette année 2013. Je tiens à souligner que ces gros investissements pour notre assainissement sont des investissements à très long terme, nous aurons géré les problématiques d'assainissement pour les 40 prochaines années. Ce sont des dossiers qui sont chronophages. Le lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour le raccordement de Blaise et Chestres nécessitera des réunions de travail avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage dans les mois qui viennent.

Nous devrions être en mesure en octobre prochain de présenter au Conseil, les modalités et les coûts des investissements à réaliser pour ces raccordements »

Le Maire laisse la parole à Françoise Cappelle.

Elle présente le document transmis aux élus avec la convocation.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Excédent 2012 : l'excédent 2012 est de 799 012,32 € soit + de 344 328,58 € par rapport à 2011.

Atténuation de charges - chapitre 013 :

Le taux de réalisation est plus important que la prévision.

Sont inscrits aux OB 2013 : les remboursements sur rémunérations des Contrats Aidés et d'éventuels arrêts maladie.

Opérations d'ordre - chapitre 042 :

Ce chapitre comprend les amortissements des subventions d'équipement reçues pour des biens amortissables (amortissement des subventions reçues pour le passage au numérique sur 5 ans comme les matériels).

Produits des services et du domaine - chapitre 70 :

Quelques adaptations de crédits sont à faire : augmentation des produits des entrées piscine et baisse des produits du restaurant scolaire et des charges locatives.

Impôts et taxes - chapitre 73:

Dans l'attente des informations fiscales, il a été retenu une revalorisation des bases de 1,8 % et des taux de 2 %,

L'écart de 214 000 € attribué au transfert de fiscalité provient pour 9 000 € provient des impôts locaux du budget 2012 calculés sur des bases prévisionnelles alors que le calcul 2013 est fait sur les bases définitives 2012.

Dotations et participations - chapitre 74 :

Le passage de la communauté de communes en Fiscalité Professionnelle Unique engendre des transferts du chapitre 74 au chapitre 73.

- 171 000 € de compensation de la part salaire dans la DGF
- 34 000 € des allocations compensatrices de TP

La participation de la communauté de communes au frais de fonctionnement de la piscine dépend en grande partie du programme d'investissement qui n'a pas été réalisé.

Par prudence, le Fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle a été budgété à hauteur de 90 % du réalisé 2012.

Une recette supplémentaire de 6 000 € peut être inscrite pour la participation de la CAF et la MSA pour les 4 mois de fonctionnement de la structure petite enfance.

Produits exceptionnels - Chapitre 77 :

Les produits des cessions réalisés en 2012 correspondent principalement aux ventes de l'ancienne caserne pour 160 000 €, de la maison situé à côté des ateliers pour 115 000 €, du gîte pour 80 000 €, de la parcelle vendue à Citroën pour 34 024,70 € et d'une parcelle à la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise pour 6 097 €.

Les autres produits exceptionnels concernent les remboursements de sinistres.

Les recettes fonctionnement 2013 proposées aux Orientations budgétaires se montent à 5 025 000 € soit 369 000 € de plus que l'année précédente.

Les recettes réelles de fonctionnement sont revues à la hausse : + 8 171,42 €

Madame Noiret interroge le Maire pour savoir si la modification des rythmes scolaires annoncée a été budgétée. Le Maire répond par la négative. Il précise que lors du Conseil Municipal du 26 mars prochain, sera probablement présentée une demande de report de l'application des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2014.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les atténuations de produits :

En 2013 : le FNGIR est figé et définitif.

Dépenses imprévues

Au vu de l'analyse financière qui s'est déroulée en fin d'année, il s'avère nécessaire de reconstituer notre épargne nette pour les années à venir (l'épargne nette = recettes de

fonctionnement récurrentes – dépenses de fonctionnement récurrentes et remboursement du capital de la dette).

Il est donc nécessaire de budgéter une somme de 270 650 € en dépenses imprévues qui serviront de réserve.

Le virement à la section d'investissement

L'analyse financière a également déterminé le montant supportable d'investissement pour 2013 et 2014, ce qui détermine aussi le montant du virement.

Les opérations d'ordre

Les amortissements des biens sont inscrits, les cessions seront réalisées au compte administratif.

Charges à caractère général - chapitre 011 :

- Une hausse de 45 000 € est prévue pour la prestation de service de la petite enfance.
- 35 000 € concernant des travaux d'entretien de voirie,

Dépenses de personnel - chapitre 012 :

Le taux de réalisation des crédits 2012 est correct à 96,96 %. Le budget 2013 est reconduit à l'identique.

Charges de gestion courante - chapitre 65 :

Une hausse de 20 850 € liée plus particulièrement sur le poste subventions aux associations :

- o 11 350 € pour e€ CCAS,
- o 11 000 € pour le LAEP versé au FJEP centre social (signature du contrat enfance jeunesse)
- o – 4 000 € sur l'ensemble des autres subventions.

Le SIVU de Buzancy a décidé de prendre en charge l'organisation du RASED. Une participation par élève de Vouziers sera appelée pour un montant total de 1 000 €

Charges financières - chapitre 66 :

Intérêts des emprunts 2013 : 115 00 €,
ICNE 2013 : 21 000 €,

Pénalité de remboursement
d'un emprunt par anticipation : 30 000 €,

Le budget de fonctionnement 2013 proposé aux Orientations budgétaires s'équilibre à hauteur de 5 025 000 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont revues à la hausse : + 373 500,00 €

V – APUREMENT COMPTABLE DE L'ETUDE DU PROJET DE CAMPING CONFIE A LA SEAA (Annexe 2)

Françoise Cappelle présente la fiche de travail qui a été adressée aux élus. Monsieur le Maire fait un rappel sur la nature des différentes dépenses qui avaient été engagées à l'époque. Le Maire demande s'il y a des remarques, comme il n'y en a pas, il propose d'approuver le bilan de clôture ci-joint, de donner quitus à la SEAA de la gestion de cette opération, d'accepter le reversement du disponible de trésorerie constaté, soit 1 480,64 € (mille quatre cent quatre-vingts euros soixante quatre cents).

Vote : accord unanime

VI – TARIFS DES GARDERIES : RECTIFICATION D'ERREURS MATERIELLES

(Annexe 3)

Françoise Cappelle présente la fiche transmise aux élus.
Il est proposé au conseil municipal d'accepter la modification des tarifs selon le tableau annexé.

Vote : accord unanime

VII – PALMARES DU CONCOURS DES ILLUMINATIONS 2012 : ATTRIBUTION DES PRIX

(Annexe 4)

Le Maire laisse la parole à Françoise Busquet. Elle rappelle les éléments figurant dans la fiche de travail transmise aux élus. L'adjointe indique que de nombreuses maisons étaient illuminées par des ampoules LED afin de réduire la consommation énergétique.

Le Maire demande s'il y a des observations, comme il n'y en a pas il propose de passer au vote afin d'adopter l'attribution des prix selon le palmarès annexé.

Vote : accord unanime

VIII – DEMANDE DE SUBVENTION DOSSIER INFORMATIQUE ET SERVEUR

(Annexe 5)

Madame Lemoine présente ce point.

Comme il n'y a pas de remarques le Maire propose de passer au vote afin d'adopter le projet d'équipement présenté pour un montant H.T. de 17.719 €, d'autoriser Mr le Maire à solliciter les subventions auprès des financeurs potentiels, notamment l'État au titre de la DETR au taux le plus élevé possible

Vote : accord unanime

IX – RAPPORT REVISION SIMPLIFIEE DU PLU : BILAN DE LA CONCERTATION ET APPROBATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE

(Annexe 6)

Le Maire rappelle que ce dossier est déjà connu des élus. Il revient succinctement sur le plan annexé et l'objet de la révision.

Comme aucune question n'est posée, le Maire propose de passer au vote afin d'arrêter le bilan de la concertation des réunions du 2 et 9 octobre 2012, en retenant qu'aucune observation de nature à remettre en cause le projet de révision simplifiée du PLU n'a été relevée, en considérant ce bilan favorable, et en prenant bonne note de la demande de la Chambre d'Agriculture des Ardennes de voir réduire d'une surface équivalente la zone sur laquelle le projet de construction d'une piscine communautaire était initialement prévu, lors d'une prochaine révision du PLU, afin de préserver la surface totale de la zone At , d'approuver les conclusions favorables du Commissaire-Enquêteur en date du 7 janvier 2013, de modifier le périmètre du droit de préemption urbain (DPU) pour tenir compte de l'extension de la zone 1AUE et de le maintenir sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme, droit qui s'exercera en fonction des besoins réels de la Commune, d'approuver le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et de procéder aux mesures de publication et de publicité réglementaires, d'autoriser le Maire à faire le nécessaire pour l'exécution de la présente décision.

Vote : accord unanime

X – AVENANTS AUX LOTS 1 ET 2 DU MARCHE DE VRD 2012

(Annexe 7)

Le Maire rappelle les différents travaux auxquels se réfèrent ces avenants. Il précise que ces travaux ne sont pas encore finis en raison de mauvaises conditions météorologiques.

Comme il n'y a pas de remarques le Maire propose aux élus de l'autoriser à signer les deux avenants ci-joints qui font apparaître un écart de – 4632.15 € H.T. sur le lot 1

et + 4683.25 € H.T. sur le lot 2

soit + 51.10 € H.T. **sur le total des deux lots**

et qui actent la correction d'une erreur matérielle au bordereau des prix unitaires, l'ajustement des prestations aux volumes réels, la création de nouveaux prix nécessaires à la parfaite exécution des travaux et la prolongation des délais d'exécution.

Vote : accord unanime

XI – MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE (INDEMNITE SPECIALE DE FONCTIONS)

(Annexe 8)

Le Maire laisse la parole à Madame Lemoine afin qu'elle expose cette fiche de travail.

Il est proposé au Conseil Municipal de pouvoir faire bénéficier à compter du 1er mars 2013 de l'indemnité spéciale de fonctions aux agents de police municipale dans la limite du taux individuel maximum de leur traitement indiciaire fixé par décret (20 % selon le décret actuel n°2006-1397 du 17 novembre 2006) ;

Vote : accord unanime

XII – 50EME ANNIVERSAIRE DU TRAITE DE L'ÉLYSEE

(Annexe 9)

Le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont bien pris connaissance de la fiche qui leur a été transmise.

Aucune remarque n'est formulée, le Maire propose donc l'adoption de ce texte qui témoigne de la volonté des élus de s'inscrire dans ce mouvement de renouvellement de l'attachement à l'amitié Franco-allemande.

Vote : accord unanime

XIII – ACQUISITION PAR LA VILLE DU TERRAIN ET DES BATIMENTS A VOUZIERES PARCELLES CADASTREES ZONE UZ, SECTION AM 491, 11 RUE DU BLANC MONT D'UNE SURFACE TOTALE DE 20 516 M² ET SECTION AM 255, MARIZY, D'UNE SURFACE TOTALE DE 19 579 M² APPARTENANT A LA SOCIETE APM CLERMONT DONT LE LIQUIDATEUR JUDICIAIRE EST MAITRE LEGRAS DE GRANDCOURT, DOMICILIE 57/63 RUE RENAN A NANTERRE CEDEX 92 022

Le Maire rappelle les différentes étapes de ce dossier. Chacune des étapes de l'expropriation a été en faveur de la Ville. Il s'agit là de la dernière ligne droite pour l'acquisition des parcelles.

Les membres du conseil, sans crier victoire, se réjouissent des perspectives de pouvoir préserver à Vouziers une entreprise

Marie-Hélène Moreau et Frédéric Courvoisier-Clément rappellent tour à tour leurs inquiétudes quant au fait que la Ville soit propriétaire de ces bâtiments (coût d'entretien, revente des bâtiments,...). Le Maire se veut rassurant sur ce point puisque toutes les garanties seront prises lorsque la Ville sera définitivement propriétaire des biens. Le Maire réaffirme qu'il assume complètement la stratégie proposée sur ce dossier dès lors que cela peut contribuer à sauver l'emploi, Marie-Hélène Moreau ajoute que tout le conseil municipal a soutenu cette position.

Comme il n'y a pas de remarques, le Maire propose de passer au vote afin de procéder à l'acquisition de l'immeuble et des parcelles cadastrées zone UZ, section AM 491, 11 rue du Blanc mont d'une surface totale de 20 516 m² et section AM 255, Marizy, d'une surface totale de 19 579 m² appartenant à la Société APM Clermont dont le liquidateur judiciaire est Maître LEGRAS de GRANDCOURT, domicilié 57/63 rue Renan à NANTERRE cedex 92 022 pour la somme de 130 000 € (cent trente mille euros), d'acter que les frais d'actes notariés seront à la charge de la Ville de Vouziers, de faire son affaire de son occupation actuelle par l'entreprise Ardennes Machining Industrie, de faire son affaire de l'état général des locaux, de procéder à la consignation de la somme auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en cas de besoin, notamment en cas d'appel de l'exproprié contre le jugement du juge de l'expropriation ou de tout autre obstacle au paiement faisant l'objet d'une motivation, d'annuler la délibération 2011/31 du jeudi 12 mai 2011, de Charger le Maire de faire le nécessaire pour l'application des présentes décisions.

Vote : 22 voix pour et 1 abstention (Frédéric Courvoisier-Clément)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00.

Le Secrétaire de Séance

Jean-Claude GILBERT

Annexes (déjà diffusées) :

- annexe 1 : Débat des orientations budgétaires
- annexe 2 : Apurement comptable de l'étude du projet de camping confié à la SEAA
- annexe 3 : Tarifs des garderies : rectification d'erreurs matérielles
- annexe 4 : Palmarès du concours des illuminations 2012 : attribution des prix
- annexe 5 : Demande de subvention dossier informatique et serveur
- annexe 6 : Rapport Révision simplifiée du PLU : bilan de la concertation et approbation de la révision simplifiée
- annexe 7 : Avenants aux lots 1 et 2 du marché de VRD 2012
- annexe 8 : Modification du régime indemnitaire des agents de police municipale (indemnité spéciale de fonctions)
- annexe 9 : 50ème anniversaire du traité de l'Élysée
- annexe 10 : Acquisition par la Ville du terrain et des bâtiments à Vouziers parcelles cadastrées zone UZ, section AM 491, 11 rue du Blanc mont d'une surface totale de 20 516 m² et section AM 255, Marizy, d'une surface totale de 19 579 m² appartenant à la Société APM Clermont dont le liquidateur judiciaire est Maître LEGRAS de GRANDCOURT, domicilié 57/63 rue Renan à NANTERRE cedex 92 022



Orientations Budgétaires 2013

**Conseil Municipal
du 19 février 2013**

Note de synthèse - Orientations budgétaires 2013

BUDGET VILLE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET PRIMITIF + DM 2012	REALISE 2012	ORIENTATIONS 2013	BUDGET 2013
Excédent	454 683,74	454 683,74	+ 344 328,58 €	799 012,32
Atténuations de charges	54 000,00	78 612,87		54 000,00
Opérations d'ordre	10 500,00	10 479,03	+ 16 500,00 €	27 000,00
	taux de réalisation :		Amortissements des subventions d'investissement	
Produits du domaine	200 000,00	247 137,91	+ 10 000,00 €	210 000,00
	taux de réalisation : 123,56 %		redevances piscine : + 20 000 € ; restaurant scolaire, garderie et charges locatives : - 10 000 €	
Impôts et taxes	1 905 000,00	2 024 528,60	+ 273 500,00 €	2 178 500,00
	taux de réalisation : 106,27 %		transfert de fiscalité : + 214 000 € ; + 1,8 % des bases +22 500 € ; + 2 % sur les taux : + 25 500 € ; FPIC + 11 500 €	
Dotations et participations	1 909 500,00	1 936 441,34	-274 500,00 €	1 635 000,00
	taux de réalisation : 101,41 %		Petite enfance : + 6 000 € Dotation de recensement : - 9 000 € ; CCAA piscine : - 56 000 € (solde investissement) ; Dérogations scolaires : - 5 000 € ; transfert de fiscalité -205 000 € ; fdptp : - 5 500 € = - 280 500 €	
Autres produits de gestion	119 000,00	122 117,74		119 000,00
	taux de réalisation : 102,62 %			
Produits exceptionnels	3 316,26	421 412,67	-828,58 €	2 487,68
Reprise sur provision		497,82		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 656 000,00	5 295 911,72	+ 369 000,00 €	5 025 000,00

DONT RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

4 190 816,26

4 830 748,95

+ 8 171,42 €

taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement : 115,27 %

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET PRIMITIF + DM 2012	REALISE 2012	ORIENTATIONS 2013	BUDGET 2013
Atténuation de produit	79 500,00	79 432,00		79 500,00
			ENGIR	
Dépenses imprévues	10 500,00		+ 260 150,00 €	270 650,00
Virement en investissement	332 000,00		-22 500,00 €	309 500,00
Opérations d'ordre	174 000,00	568 535,04	+ 18 000,00 €	192 000,00
	Amortissements des biens ; Produits de cession (budgétés en recettes d'investissement et réalisés dans les autres sections)			
Charges à caractère général	1 268 000,00	1 144 439,43	+ 80 000,00 €	1 348 000,00
	taux de réalisation : 90,25 %		Prestations de service : + 45 000 € ; Travaux d'entretien : + 35 000 €	
Charges de personnel	2 060 000,00	1 997 504,36		2 060 000,00
	taux de réalisation : 96,96 %			
Charges de gestion courante	567 500,00	553 914,95	+ 20 850,00 €	588 350,00
	taux de réalisation : 97,60 %		Contingent SDIS = + 1 500 € ; CCAS : + 11 350 € ; Subventions aux associations dont LAEP : + 7 000 € ; RASED : + 1 000 €	
Charges financières	154 000,00	146 207,85	+ 12 000,00 €	166 000,00
	taux de réalisation : 94,94 %			
Charges exceptionnelles	10 500,00	6 865,71		10 500,00
			Prix des maisons fleuries, des illuminations , ...	
Dotation aux provisions			+ 500,00 €	500,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 656 000,00	4 496 899,34	+ 369 000,00 €	5 025 000,00

DONT DEPENSES REELLES
DE FONCTIONNEMENT

4 150 000,00

3 928 364,30

+ 373 500,00 €

taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement : 94,66 %

VILLE DE VOUZIERS			
Contributions directes		Montants 2012	Montants 2013
Taxe d'habitation		700 569	727 443
Bases	3 700 000		+ 2 % sur les taux
Taux	18,85%		+ 1,8 % sur les bases
Taxe Foncier Bâti		527 871	548 120
Bases	3 703 000		
Taux	14,27%		
Taxe Foncier Non Bâti		31 762	32 980
Bases	131 000		
Taux	24,27%		
Cotisation Foncière des Entreprises		247 642	FPU
Bases	1 379 000		
Taux	17,95%		
Rôles supplémentaires		2 635	
PRODUIT ADDITIONEL FNB		5 997	FPU
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises		157 404	FPU
Taxe sur les Surfaces COMmerciales		192 903	FPU
Coefficient passé à 1,05 à compter du 01/01/2012			
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux		33 267	FPU
Attribution de compensation			754 259
	Réalisé 2012		Etat 1259 - 2012
CFE	247 642		247 531
CVAE	161 954		157 404
IFER	33 267		31 392
TASCOM	192 903		107 072
PRODUIT ADDITIONEL FNB	5 997		6 066
Suppression part salaires	170 916		170 916
Allocation compensatrice CFE	34 363		33 878
	847 042		

Taxes sur l'électricité	85 361	82 000
Coefficient passé à 8 à compter du 01/01/2012		
Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	11 459	11 459
	1 996 870	2 156 261
	Montants 2012	Montants 2013
Dotation Globale de Fonctionnement	848 978	848 978
suppression part salaires	170 916	FPU
Dotation de solidarité rurale	218 908	218 908
Dotation nationale de péréquation	22 190	22 190
Fonds départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle	138 379	124 541
Attribution en fin d'année		90 % rl 2012
Allocation compensatrice CFE	34 363	FPU
Compensation taxes foncières	14 775	14 775
Compensation taxes d'habitation	106 454	106 454
FNGIR	-79 432	-79 432
	1 475 531	1 256 414
TOTALGENERAL	3 472 401	3 412 675

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

RECETTES

Recettes issues du fonctionnement	
Solde des opérations d'ordre	165 000
Amortissements des biens - amortissements des subventions	
Virement	309 500

Excédent d'investissement corrigé	22 000
des Restes à réaliser	
Excédent d'investissement	1 000 000
exceptionnel	

Subventions notifiées	
Fonds de concours 2c2a	86 000
Cinélia	7 200
Eclairage des passages piétons	3 700

FCTVA	303 600
--------------	----------------

SIVOM	70 000
--------------	---------------

Emprunt 2013	NEANT
---------------------	--------------

TOTAL 1 967 000

DEPENSES

remboursement du capital	372 000
---------------------------------	----------------

Opérations exceptionnelles	1 000 000
Remboursement anticipé emprunt 2007	300 000
AMI	150 000
Provision travaux d'accessibilité	420 000
Dépenses imprévues	130 000

Dépenses d'investissement	595 000
PLU, Logiciels, Etudes ...	10 000
Fonciers et immobiliers	332 000
Matériel et mobilier	64 000
Travaux de bâtiments	-
Réseaux, voiries et autres	52 000
Opération N° 10 "petite entance"	5 000
Opération n° 11 "champ de foire"	10 000
A répartir	122 000

TOTAL 1 967 000

SERVICE DE L'EAU

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

EXPLOITATION			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Opérations d'ordre	72 500,00	Opérations d'ordre	10 500,00
011 - Charges à caract. gén.	10 000,00	002 - Excédent antérieur reporté	22 914,19
023 - virement	45 500,00	70 - Produits du domaine	120 000,00
66 - Charges financières	32 000,00	75 - Autres produits de gestion	6 585,81
Total	160 000,00	Total	160 000,00

INVESTISSEMENT compris restes à réaliser			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Opérations d'ordre	10 500,00	Opérations d'ordre	72 500,00
001 - résultat 2012	37 107,58	021 - Virement section d'exploitation	45 500,00
16 - Emprunts	107 000,00	10 - Virement N -1	32 195,21
20 - Frais d'insertion	5 000,00	16 - Emprunts	100 000,00
23 - Immobilisations en cours	95 000,00	27- TVA	24 804,79
27 - TVA	20 392,42		
Total	275 000,00	Total	275 000,00

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

EXPLOITATION			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Opérations d'ordre	32 000,00	Opérations d'ordre	12 000,00
011 - Charges à caract. gén.	61 500,00	002 - Excédent antérieur reporté	207 694,86
014 - Atténuation de produits	29 000,00	70 - Produits du domaine	89 305,14
023 - Virement section d'investissement	113 500,00	74 - Subvention d'exploitation	
66 - Charges financières	73 000,00		
Total	309 000,00	Total	309 000,00

INVESTISSEMENT compris restes à réaliser			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Opérations patrimoniales	30 000,00	Opérations patrimoniales	30 000,00
Opérations d'ordre	12 000,00	Opérations d'ordre	32 000,00
16 - Emprunts	142 500,00	001 - Résultat	1 224 016,45
20- Immobilisations incorporelles	16 500,00	021 - Virement section d'exploitation	113 500,00
23 - Immobilisations en cours	60 000,00	1068 - Virement N-1	
27 - TVA	99 748,08	13 - Subventions d'investissement	
AC/CP phase 2013	430 000,00	16 - Emprunts et avances	430 000,00
Reports 2012	3 524 251,92	27 - TVA	100 023,92
		Reports 2012	2 385 459,63
Total	4 315 000,00	Total	4 315 000,00

Rapport synthétique de la rétrospective 2013

Sommaire

- 1 - LES DONNEES GENERALES ET LE RESULTAT
- 2 - LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION
- 3 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT
- 4 - LA FISCALITE DIRECTE
- 5 - LES DEPENSES
- 6 - LES RECETTES
- 7 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT
- 8 - RATIOS

1 - LES DONNEES GENERALES ET LE RESULTAT

Les grandes masses financières

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Recettes de fonctionnement	4 823 993	4 832 962	5 453 546	4 411 826	4 523 825	4 333 249	4 830 750
Dépenses de fonctionnement	3 955 555	3 952 949	4 154 895	3 772 533	3 634 616	3 764 657	3 928 363
Recettes d'investissement	971 202	1 181 388	1 207 243	654 048	505 454	381 519	2 512 802
Dépenses d'investissement	2 359 050	1 672 324	2 520 760	1 293 898	1 457 560	787 995	2 659 637

Fonds de roulement et résultat des exercices

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Fonds de roulement en début d'exercice	1 105 656	586 247	972 617	964 593	964 035	900 639	1 062 755
Résultat de l'exercice	-519 409	389 077	-14 867	-557	-62 898	162 116	755 552
Fonds de roulement en fin d'exercice	586 247	972 617	955 605	964 035	900 639	1 062 755	1 818 305

2 - LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les épargnes

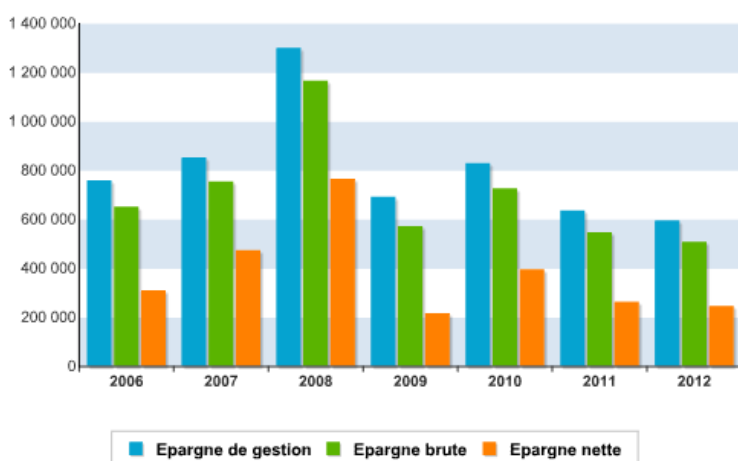
Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Recettes de fonctionnement	4 823 993	4 832 962	5 453 546	4 411 826	4 523 825	4 333 249	4 830 750
Epargne de gestion	758 192	851 297	1 298 820	690 111	828 724	635 247	593 709
Epargne brute	649 730	752 907	1 164 698	571 219	724 583	546 155	507 265
Taux d'épargne brute (en %)	14.11 %	16.00 %	21.89 %	13.15 %	16.62 %	12.67 %	11.44 %
Epargne nette	308 747	472 479	764 014	214 895	393 966	261 902	245 470

Epargnes

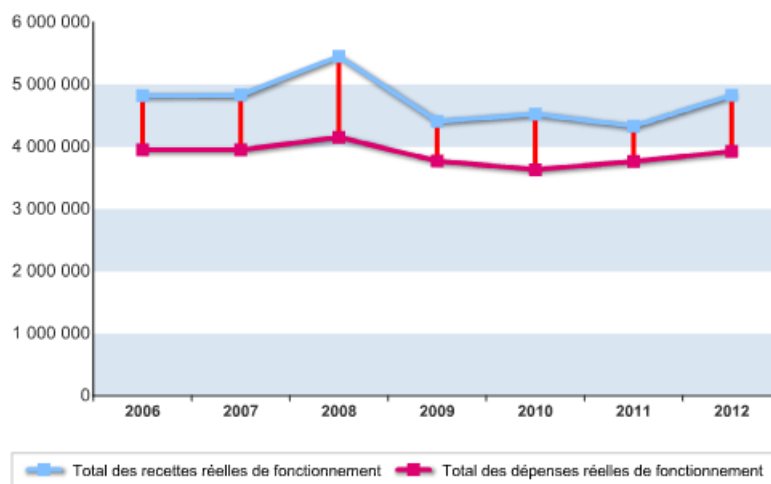


Effet de ciseau

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Recettes de fonctionnement	4 823 993	4 832 962	5 453 546	4 411 826	4 523 825	4 333 249	4 830 750
Dépenses de fonctionnement	3 955 555	3 952 949	4 154 895	3 772 533	3 634 616	3 764 657	3 928 363

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des dépenses et des recettes en valeur euro.

Effet de ciseau



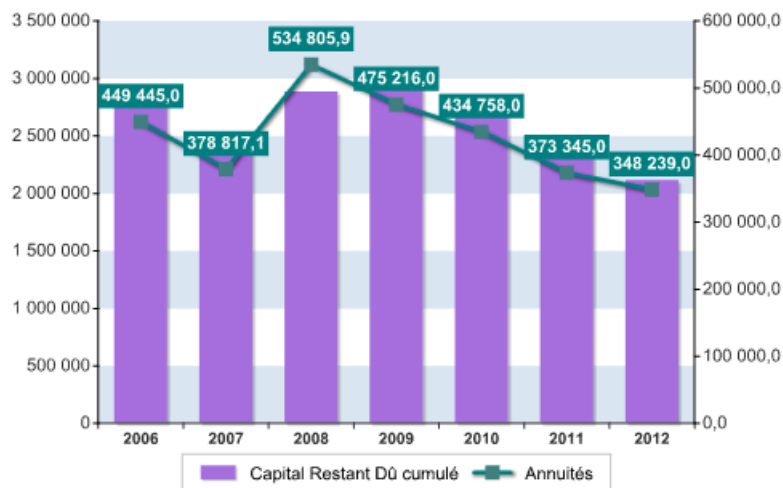
Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles sont comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

3 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

Encours de dette et annuité

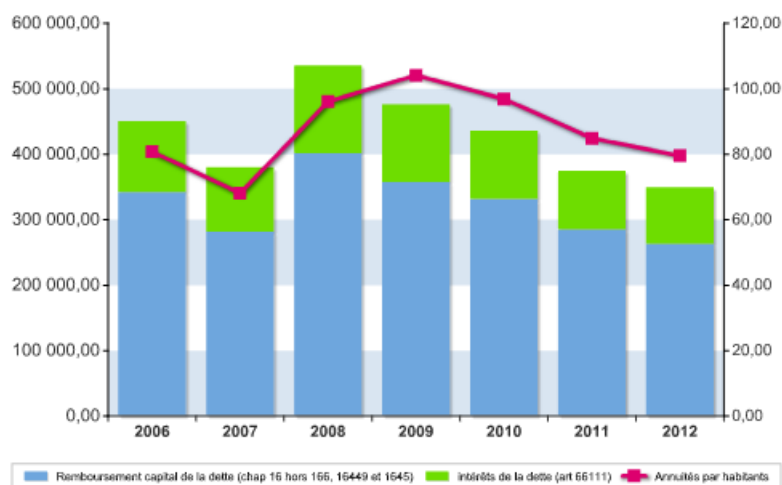
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Capital Restant Dû (au 01/01)	2 802 519	2 461 536	2 881 108	3 079 197	2 724 100	2 448 238	2 109 231
Evolution en %	-	-12.17 %	17.05 %	6.88 %	-11.53 %	-10.13 %	-13.85 %
Annuités	449 445	378 817	534 806	475 216	434 758	373 345	348 239
Evolution en %	-	-15.71 %	41.18 %	-11.14 %	-8.51 %	-14.13 %	-6.72 %

Encours de dette



Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période. L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.

Remboursement

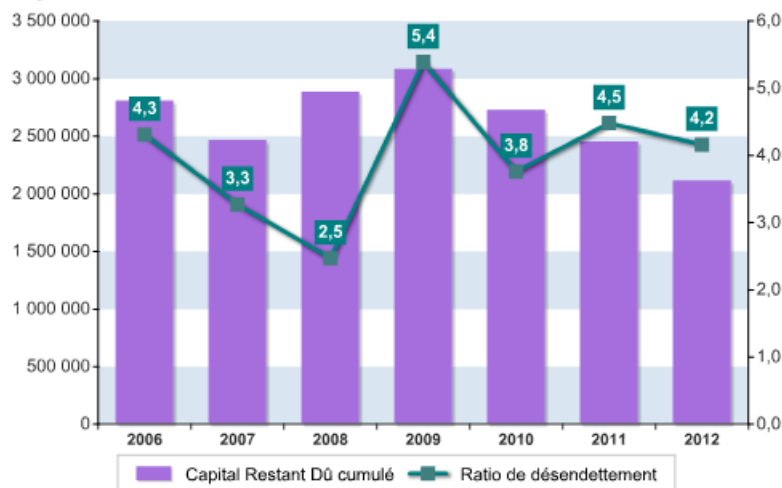


Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 01 janvier de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Ratio de désendettement	4.3	3.3	2.5	5.4	3.8	4.5	4.2

Capacité de désendettement



4 - LA FISCALITE DIRECTE

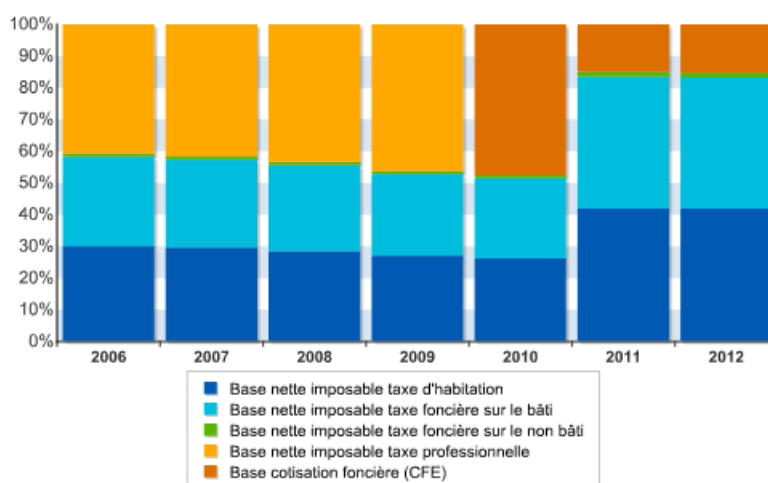
Les bases fiscales

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Base cotisation foncière (CFE)	0	0	0	0	6 598 000	1 309 003	1 379 621
<i>Evolution de la base de la CFE</i>	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	0.00 %	-80.16 %	5.39 %
Base nette imposable TP	4 563 011	4 797 589	5 281 542	6 107 000	0	0	0
<i>Evolution de la base nette TP</i>	0.00 %	5.14 %	10.09 %	15.63 %	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %
Base nette imposable TH	3 330 670	3 368 010	3 428 330	3 535 000	3 586 600	3 613 607	3 716 546
<i>Evolution de la base nette TH</i>	0.00 %	1.12 %	1.79 %	3.11 %	1.46 %	0.75 %	2.85 %
Base nette imposable TFB	3 143 080	3 192 902	3 276 516	3 391 000	3 505 382	3 616 380	3 699 166
<i>Evolution de la base nette TFB</i>	0.00 %	1.59 %	2.62 %	3.49 %	3.37 %	3.17 %	2.29 %
Base nette imposable TFNB	108 075	121 260	123 151	124 500	126 526	129 823	130 869
<i>Evolution de la base nette TFNB</i>	0.00 %	12.20 %	1.56 %	1.10 %	1.63 %	2.61 %	0.81 %

Bases



Les taux et les produits fiscaux

Les taux fiscaux

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de CFE (ex TP)	9.40 %	9.64 %	9.64 %	9.78 %	9.74 %	17.95 %	17.95 %
<i>Evolution du taux CFE</i>	0.00 %	2.55 %	0.00 %	1.45 %	-0.41 %	84.29 %	0.00 %
Taux taxe d'habitation	9.87 %	10.12 %	10.12 %	10.27 %	10.27 %	18.85 %	18.85 %
<i>Evolution du taux de TH</i>	0.00 %	2.53 %	0.00 %	1.48 %	0.00 %	83.54 %	0.00 %
Taux taxe foncière sur le bâti	13.38 %	13.71 %	13.71 %	13.92 %	13.92 %	14.27 %	14.27 %
<i>Evolution du taux de TFB</i>	0.00 %	2.47 %	0.00 %	1.53 %	0.00 %	2.51 %	0.00 %
Taux taxe foncière sur le non bâti	21.71 %	22.25 %	22.25 %	22.58 %	22.58 %	24.27 %	24.27 %
<i>Evolution du taux de TFNB</i>	0.00 %	2.49 %	0.00 %	1.48 %	0.00 %	7.48 %	0.00 %

5 - LES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 955 555	3 952 949	4 154 895	3 772 533	3 634 616	3 764 657	3 928 363
<i>Evolution en %</i>	-	-0.07 %	5.11 %	-9.20 %	-3.66 %	3.58 %	4.35 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	1 903 932	1 946 071	2 008 192	2 015 575	1 981 446	1 954 091	1 997 504
<i>Evolution en %</i>	-	2.21 %	3.19 %	0.37 %	-1.69 %	-1.38 %	2.22 %
Charges à caractère général (chap 011)	1 415 908	1 390 442	1 460 468	1 100 960	990 671	1 065 894	1 144 439
<i>Evolution en %</i>	-	-1.80 %	5.04 %	-24.62 %	-10.02 %	7.59 %	7.37 %
Contingents et participations obligatoires (art 655)	173 847	174 292	177 948	184 076	180 656	182 531	189 959
<i>Evolution en %</i>	-	0.26 %	2.10 %	3.44 %	-1.86 %	1.04 %	4.07 %
Subventions versées (art 657)	169 466	172 566	193 119	196 574	199 763	287 398	263 665
<i>Evolution en %</i>	-	1.83 %	11.91 %	1.79 %	1.62 %	43.87 %	-8.26 %
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	152 808	145 071	159 187	159 004	162 802	102 499	100 290
<i>Evolution en %</i>	-	-5.06 %	9.73 %	-0.12 %	2.39 %	-37.04 %	-2.16 %
Intérêts de la dette (art 66111)	108 463	98 389	134 122	118 892	104 141	89 092	86 444
<i>Evolution en %</i>	-	-9.29 %	36.32 %	-11.36 %	-12.41 %	-14.45 %	-2.97 %
Autres dépenses	31 132	26 118	21 859	-2 548	15 137	4 572	66 630
<i>Evolution en %</i>	-	-16.11 %	-16.31 %	-111.66 %	-694.08 %	-69.80 %	1 357.35 %
Atténuation de produit	0	0	0	0	0	78 580	79 432
<i>Evolution en %</i>	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	-	1.08 %

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des dépenses de fonctionnement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des dépenses réelles de fonctionnement	0.02 %	-0.69 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	0.82 %	4.91 %
Charges à caractère général (chap 011)	-2.74 %	-19.17 %
Contingents et participations obligatoires (art 655)	1.51 %	9.27 %
Subventions versées (art 657)	8.79 %	55.59 %
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	-5.38 %	-34.37 %
Intérêts de la dette (art 66111)	-2.36 %	-20.30 %
Autres dépenses	74.90 %	114.02 %
Atténuation de produit	-83.15 %	-

Les dépenses d'investissement

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Total des dépenses réelles d'investissement	2 359 050	1 672 324	2 520 760	1 293 898	1 457 560	787 995	2 659 637
<i>Evolution en %</i>	-	-29.11 %	50.73 %	-48.67 %	12.65 %	-45.94 %	237.52 %
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	1 219 414	1 328 751	1 387 261	934 862	1 124 004	503 220	2 184 464
<i>Evolution en %</i>	-	8.97 %	4.40 %	-32.61 %	20.23 %	-55.23 %	334.10 %
Subventions d'équipement (art 204)	187 050	62 050	731 894	0	0	0	33 747
<i>Evolution en %</i>	-	-66.83 %	1 079.52 %	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	-
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	340 982	280 428	400 684	356 324	330 617	284 253	261 795
<i>Evolution en %</i>	-	-17.76 %	42.88 %	-11.07 %	-7.21 %	-14.02 %	-7.90 %
Autres investissements hors PPI dont refinancement d'emprunt	611 603	1 095	922	2 712	2 939	522	179 631
<i>Evolution en %</i>	-	-99.82 %	-15.83 %	194.30 %	8.37 %	-82.24 %	-

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des dépenses d'investissement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des dépenses réelles d'investissement	29.53 %	12.74 %
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	46.64 %	79.14 %
Subventions d'équipement (art 204)	142.54 %	-81.96 %
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	-2.51 %	-23.22 %
Autres investissements hors PPI	5 719.47 %	-70.63 %

6 - Les recettes

Les recettes de fonctionnement

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Total des recettes réelles de fonctionnement	4 823 993	4 832 962	5 453 546	4 411 826	4 523 825	4 333 249	4 830 750
<i>Evolution en %</i>	-	0.19 %	12.84 %	-19.10 %	2.54 %	-4.21 %	11.48 %
Produit des contributions directes (art 73111)	1 203 159	1 267 823	1 332 173	1 460 680	1 534 734	1 470 884	1 518 816
<i>Evolution en %</i>	-	5.37 %	5.08 %	9.65 %	5.07 %	-4.16 %	3.26 %
Fiscalité indirecte	548 953	560 869	528 894	123 820	98 300	105 107	122 121
<i>Evolution en %</i>	-	2.17 %	-5.70 %	-76.59 %	-20.61 %	6.92 %	16.19 %
Dotations	2 329 703	2 365 120	2 563 687	2 307 359	2 335 722	2 006 117	1 936 441
<i>Evolution en %</i>	-	1.52 %	8.40 %	-10.00 %	1.23 %	-14.11 %	-3.47 %
Atténuation de charges (chap 013)	0	0	0	0	0	0	78 613
<i>Evolution en %</i>	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	-
Fiscalité transférée	0	0	0	0	0	298 382	383 592
<i>Evolution en %</i>	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	-	28.56 %
Autres recettes	742 178	639 151	1 028 792	519 967	555 069	452 759	791 167
<i>Evolution en %</i>	-	-13.88 %	60.96 %	-49.46 %	6.75 %	-18.43 %	74.74 %

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des recettes de fonctionnement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des recettes réelles de fonctionnement	0.62 %	0.14 %
Produit des contributions directes (art 73111)	4.04 %	26.24 %
Fiscalité indirecte	-12.94 %	-77.75 %
Dotations	-2.74 %	-16.88 %
Atténuation de charges (chapitre 013)	-100.00 %	-
Fiscalité transférée	-78.57 %	-
Autres recettes	10.11 %	6.60 %

Les recettes d'investissement

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Total des recettes réelles d'investissement	971 202	1 181 388	1 207 243	654 048	505 454	381 519	2 512 802
<i>Evolution en %</i>	-	21.64 %	2.19 %	-45.82 %	-22.72 %	-24.52 %	558.63 %
FCTVA (art 10222)	158 424	87 008	187 544	426 637	98 921	112 883	73 376
<i>Evolution en %</i>	-	-45.08 %	115.55 %	127.49 %	-76.81 %	14.11 %	-35.00 %
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	89 147	196 977	286 937	225 191	196 718	24 000	283 662
<i>Evolution en %</i>	-	120.96 %	45.67 %	-21.52 %	-12.64 %	-87.80 %	1 081.93 %
Autres subventions	0	0	0	0	0	17 407	0
<i>Evolution en %</i>	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	-	-100.00 %
<i>Evolution en %</i>	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %
Emprunts (article 16)	0	700 000	600 000	0	0	0	1 926 330
<i>Evolution en %</i>	-100.00 %	-	-14.29 %	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	-
Recettes diverses	723 631	197 402	132 762	2 220	209 815	227 229	229 434
<i>Evolution en %</i>	-	-72.72 %	-32.75 %	-98.33 %	9 351.13 %	8.30 %	0.97 %

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des recettes d'investissement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des recettes réelles d'investissement	81.57 %	158.73 %
FCTVA (art 10222)	16.71 %	-53.68 %
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	187.77 %	218.20 %
Recettes diverses	1 526.10 %	-68.29 %

7 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Il vous est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements réalisés sur la période. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

Rappel des investissements prévus au PPI

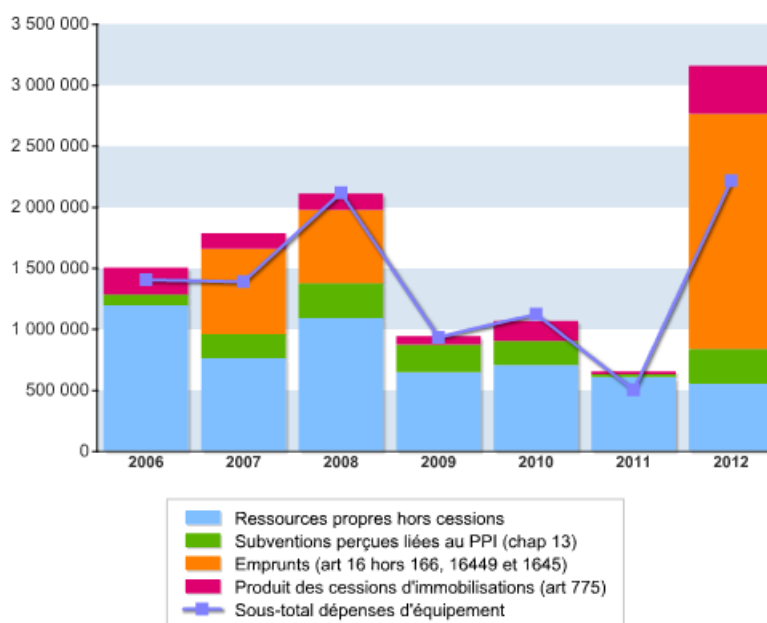
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Sous-total dépenses d'équipement	1 406 464	1 390 801	2 119 155	934 862	1 124 004	503 220	2 218 211

Le financement

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement. Pour rappel, l'affectation du résultat peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Epargne nette (a)	308 747	472 479	764 014	214 895	393 966	261 902	245 470
FCTVA (b)	158 424	87 008	187 544	426 637	98 921	112 883	73 376
Autres recettes (c)	723 631	197 402	132 762	2 220	209 815	227 229	229 434
Produit de cessions (d)	218 709	127 106	133 952	68 074	164 625	22 437	395 122
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	1 409 511	883 996	1 218 272	711 826	867 327	624 451	943 402
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	89 147	196 977	286 937	225 191	196 718	41 407	283 662
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	0	700 000	600 000	0	0	0	1 926 330
Financement total h = (e+f+g)	1 498 658	1 780 973	2 105 209	937 017	1 064 045	665 858	3 153 394

Répartition du financement de l'investissement



8 - LES RATIOS

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Ratio 1	711	710	747	827	810	856	898
Ratio 2	216	228	240	320	341	333	344
Ratio 3	867	869	980	967	1 008	985	1 104
Ratio 4	219	239	249	205	251	114	499
Ratio 5	504	442	518	675	607	557	482
Ratio 6	219	222	224	267	263	233	233
Ratio 7	48.13 %	49.23 %	48.33 %	53.43 %	54.52 %	51.91 %	50.85 %
Ratio 8	66.17 %	66.97 %	66.41 %	65.61 %	46.87 %	74.16 %	74.17 %
Ratio 9	89.07 %	87.59 %	83.53 %	93.59 %	87.65 %	93.44 %	86.74 %
Ratio 10	25.28 %	27.49 %	25.44 %	21.19 %	24.85 %	11.61 %	45.22 %
Ratio 11	58.10 %	50.93 %	52.83 %	69.79 %	60.22 %	56.50 %	43.66 %

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement/population

Ratio 2 = Produits des impositions directes/population

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement/population

Ratio 4 = Dépenses d'équipement brut/population

Ratio 5 = Encours de la dette/population

Ratio 6 = Dotation globale de fonctionnement/population

Ratio 7 = Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 8 = Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

Ratio 9 = Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10 = Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11 = Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement

SEAA – Apurement comptable de l'étude du projet camping

Vu la convention de mandat du 12 janvier 1996, par laquelle était confiée à la Société d'Equipement et d'Aménagement des Ardennes une étude sur la faisabilité d'un camping,

Compte tenu de l'abandon de ce projet,

Vu la réception en mairie le 13 décembre 2012 des éléments de clôture du dossier adressés par la Société d'Equipement et d'Aménagement des Ardennes,

Il est proposé,

- o D'approuver le bilan de clôture ci-joint,
- o De donner quitus à la SEAA de la gestion de cette opération,
- o D'accepter le reversement du disponible de trésorerie constaté, soit 1 480,64 € (mille quatre cent quatre-vingts euros soixante quatre cents),

VILLE DE VOUZIERS

SOCIETE D'EQUIPEMENT ET
D'AMENAGEMENT DES ARDENNES

2220 PROJET DE CAMPING

BILAN DE CLOTURE

FRF-F & € TTC - 31 DECEMBRE 2011

DEPENSES			RECETTES		
LIBELLES	MONTANTS		LIBELLES	MONTANTS	
	FRF	€		FRF	€
Exercice 1996			Participations Ville	446 787,10	68 112,25
Travaux & honoraires	3 262,15	497,31			
Frais financiers	56,94	8,68	Fonds de concours versés	-30 000,00	-4 573,47
Exercice 1997			Fonds de concours reçus	36 873,51	5 621,33
Travaux & honoraires	48 754,75	7 432,61			
Frais financiers	98,07	14,95	Produits Financiers	4 632,50	706,22
Exercice 1999					
Travaux & honoraires	112 574,75	17 161,91			
Exercice 2000 au 31/03					
Travaux & honoraires	6 386,58	973,63			
Exercice 2001					
Travaux & honoraires	1 219,92	185,98			
Exercice 2002					
Travaux & honoraires	61 427,16	9 364,51			
Exercice 2003					
Travaux & honoraires	45 180,94	6 887,79			
Frais financiers	9,25	1,41			
Exercice 2004					
Travaux & honoraires	137 388,29	20 944,71			
Frais financiers	1 120,24	170,78			
Exercice 2005					
Travaux & honoraires	239,62	36,53			
Honoraires mandataire	30 862,06	4 704,89			
SOUS-TOTAUX	448 580,72	68 385,69			
SOLDE CREDITEUR	9 712,39	1 480,64	1 502,25 en trésorerie = OK		
TOTAUX	458 293,11	69 866,33		458 293,11	69 866,33

Tarifs des garderies : rectification d'une erreur matérielle

Par délibération 2012/95 du 18 décembre 2012, les membres du conseil municipal ont adopté les tarifs municipaux en vigueur pour l'année 2013.

Lors de l'utilisation de ces tarifs par les régisseurs des erreurs ont été constatées concernant la partie « garderies ». Elles apparaissent en gris dans le tableau ci-dessous.

T) GARDERIE pour les élèves des ECOLES MATERNELLES**Tarifs des garderies pour les enfants des écoles maternelles Avetant et Dora Lévi****coût par enfant et par heure (fractionnable par 1/4 d'heure ; tout 1/4 d'heure commencé est dû.)**

Nombre d'enfant(s) inscrit(s) dans la garderie	Tarifs 100% (extérieur)	après participation de la Ville coût pour les enfants dont le responsable légal de l'enfant est domicilié à Vouziers ou sa commune associée Blaise.
- 1 enfant	2,55 €	2,50 €
- 2 enfants	3,50 € - 3,55 €	3,50 €
- 3 enfants	4,55 €	4,50 €

U) GARDERIE pour les élèves des ECOLES PRIMAIRES**Tarifs des garderies pour les enfants des écoles primaires de Taine et Dodeman****coût par enfant et par heure (fractionnable par 1/4 d'heure ; tout 1/4 d'heure**

**NB) les enfants de l'école Taine sont accueillis dans les locaux
de l'école maternelle Avetant**

Nombre d'enfant(s) inscrit(s) dans la garderie	Tarifs 100% (extérieur)	après participation de la Ville coût pour les enfants dont le responsable légal de l'enfant est domicilié à Vouziers ou sa commune associée Blaise.
- 1 seul enfant	1,75 €	1,70 €
- 2 enfants et plus	1,20 €	1,10 € - 1,15€

Il est proposé au conseil municipal d'accepter la modification des tarifs selon le tableau ci-dessus.

CONCOURS DES ILLUMINATIONS 2012

Ce concours s'adresse sans inscription préalable à tous les habitants qui installent une décoration lumineuse visible du public.

Pour tenir compte de la diversité des situations des participants, trois catégories existent :

- Maisons avec jardin visible de la rue ;
- Façades et balcons;
- Commerces ;

Le jury composé d'élus du conseil municipal, de membres des commissions a effectué deux tournées dans la commune les :

- *Jeudi 20 décembre 2012 et*
- *Vendredi 21 décembre 2012*

Après délibération du Jury ; il a été proposé le palmarès ci-joint

Il vous est proposé d'adopter l'attribution des prix selon ce palmarès.

Dossier de demande de subvention pour informatique et serveur

Le décret 2007-450 du 25 mars 2007 a inséré dans le code général des collectivités territoriales l'article D 1617-23, cet article donne une base réglementaire à la procédure de transmission des données et documents électroniques entre les collectivités territoriales et les comptes publics.

L'arrêté d'application du 27 juin 2007 a précisé les modalités de dématérialisation des opérations en comptabilité publique.

Un Protocole d'Echange Standard Version 2 d'Hélios (dit PESV2) a été défini avec les représentations nationales d'ordonnateurs locaux et les juridictions financières afin de moderniser les échanges d'informations.

Il est une solution de dématérialisation des titres de recettes, des mandats de dépense et des bordereaux de recette et de dépense avec signature électronique. Il peut également être le vecteur de transmission de l'ordonnateur au comptable des pièces justificatives dématérialisées ou de leurs références.

La Ville de Vouziers a répondu favorablement à la demande de la Trésorerie afin d'être collectivité pilote dans le sud du département et d'anticiper le basculement programmé en 2015 à ce début d'année 2013. 5 réunions de cadrages ont été organisées entre juillet et décembre 2012.

Le service de la comptabilité et de la paie ont été mis à contribution pour démarrer la dématérialisation au 1^{er} janvier après des phases de tests organisées en fin d'année.

La dématérialisation des pièces jointes ne démarrera qu'au 1^{er} mai 2013.

Pour pouvoir supporter l'ensemble du stockage complémentaire que devra accueillir le serveur il est nécessaire de renouveler ce matériel acquis en 2006 et d'actualiser les capacités des ordinateurs utilisés par les agents.

Les investissements suivants sont nécessaires à la mise en œuvre dans de bonnes conditions de cet engagement de dématérialisation anticipé :

.../...

Nature des dépenses	Total H.T.
Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le renouvellement de serveur informatique	1 580.00 € H.T.
Photocopieuse multi fonction pour scanner les pièces jointes depuis le poste de l'agent	339,00 € H.T.
Serveur (matériel et déploiement)	11 000.00 € H.T.
4 postes informatiques compris installation et configuration	4 800.00 € H.T.
TOTAL H.T.	17.719.00 € H.T.
TOTAL T.T.C. (après TVA 19.6 %)	21 191.92 € T TC

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter le projet d'équipement présenté pour un montant H.T. de 17.719 €
- D'autoriser Mr le Maire à solliciter les subventions auprès des financeurs potentiels, notamment l'Etat au titre de la DETR au taux le plus élevé possible

REVISION SIMPLIFIEE DU PLU : Bilan de la réunion de concertation avec la population et les associations – bilan de la réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées – Approbation de la révision simplifiée du PLU

Par courrier du 17/07/2012, le Président de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise (2C2A) a sollicité la révision du PLU de la Commune pour permettre la construction d'une piscine communautaire sur leur parcelle cadastrée AM 558, récemment acquise.

Pour rappel, cette parcelle est actuellement située en zone At du PLU (secteur agricole avec une zone tampon) où la notion de « services publics » et « d'équipements publics » s'entend sans activités humaines (tels que les transformateurs électriques, postes de refoulement,). De ce fait, l'implantation d'une piscine y est interdite.

S'agissant de la construction d'un équipement public, à vocation éducative, sportive et de loisirs et présentant un intérêt général pour la Commune, le classement de cette parcelle AM 558 en zone 1AUE, en continuité de l'existante, est alors envisagé.

Par délibération n° 2012/60 du 31/07/2012, le Conseil Municipal a décidé de prescrire la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vue du reclassement en zone 1AUE de la parcelle cadastrée AM n° 558 d'une superficie de 56798 m² ainsi que des parcelles AM 73 d'une superficie de 334 m² et AM 74 d'une superficie de 2916 m², actuellement classées en zone At (cf plan ci-joint) et de définir les modalités de concertation et les mesures de publicité inhérentes.

Le projet de révision simplifiée du PLU, arrêté au cours d'une réunion du 21/09/2012, et composé d'un rapport de présentation (procédure de révision d'un PLU et rappel de l'intérêt général), du règlement de la zone 1AUE modifié et des documents graphiques modifiés (4 planches du zonage du PLU), a fait l'objet, en plus des mesures de publicité réglementaires :

- d'une réunion publique de concertation préalable avec la population et les associations locales en Mairie le 2 octobre 2012, au cours de laquelle les personnes présentes ont émis un avis favorable au projet ;

- d'une réunion d'examen conjoint avec les services de l'état et les personnes publiques associées en Mairie le 9 octobre 2012. Les personnes présentes ont émis un avis favorable au projet. Un avis favorable de Monsieur le Maire de Bourcq 08400 a été reçu par courrier du 28/09/2012. Les avis des personnes invitées et non présentes à cette réunion ont été réputés favorables conformément aux termes de la lettre d'invitation.

Un avis écrit formulé par courriel a été reçu le 8 octobre 2012 de la Chambre d'Agriculture des Ardennes, laquelle n'émet pas d'opposition au projet de révision simplifiée du PLU, mais fait part de son souhait de voir réduire d'une surface équivalente la zone sur laquelle le projet de construction d'une piscine communautaire était initialement prévu, lors d'une prochaine révision du PLU, afin de préserver la surface totale de la zone At.

Par arrêté municipal n° 2012/174 du 30/10/2012, le Maire a soumis le projet de révision simplifiée du PLU à enquête publique. Cette enquête publique s'est déroulée en Mairie du 26 novembre 2012 au 26 décembre 2012 inclus.

M. MARTIN René, Commissaire-Enquêteur, a remis en Mairie son rapport d'enquête et ses conclusions en date du 07/01/2013 : avis favorable sans réserve.

En application de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, il convient de tirer le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet de révision simplifiée du PLU

et, conformément à l'article L 123-10 du Code de l'Urbanisme, le projet de révision simplifiée du PLU, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal, doit recevoir l'approbation du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'arrêter le bilan de la concertation des réunions du 2 et 9 octobre 2012 :
 - en retenant qu'aucune observation de nature à remettre en cause le projet de révision simplifiée du PLU n'a été relevée ;
 - en considérant ce bilan favorable ;
 - et en prenant bonne note de la demande de la Chambre d'Agriculture des Ardennes de voir réduire d'une surface équivalente la zone sur laquelle le projet de construction d'une piscine communautaire était initialement prévu, lors d'une prochaine révision du PLU, afin de préserver la surface totale de la zone At ;
- d'approuver les conclusions favorables du Commissaire-Enquêteur en date du 7 janvier 2013 ;
- de modifier le périmètre du droit de préemption urbain (DPU) pour tenir compte de l'extension de la zone 1AUE et de le maintenir sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme, droit qui s'exercera en fonction des besoins réels de la Commune ;
- d'approuver le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et de procéder aux mesures de publication et de publicité réglementaires ;
- d'autoriser le Maire à faire le nécessaire pour l'exécution de la présente décision.

Avenants aux lots 1 et 2 du marché de VRD 2012

Le 31 juillet 2012, le Conseil Municipal donnait son accord pour attribuer à la Société STP de la Vence de Champigneul sur Vence

- le lot 1 concernant des travaux de voirie et de réseau d'eaux pluviales (tranche ferme et tranche conditionnelle)
- et le lot 2 concernant le revêtement bicouche pour 5 secteurs en tranche ferme et 1 secteur en tranche conditionnelle.

Il convient aujourd'hui de m'autoriser à signer les deux avenants ci-joints qui font apparaître un écart de – 4632.15 € H.T. sur le lot 1

et + 4683.25 € H.T. sur le lot 2

soit + 51.10 € H.T. sur le total des deux lots

et actent la correction d'une erreur matérielle au bordereau des prix unitaires, l'ajustement des prestations aux volumes réels, la création de nouveaux prix nécessaires à la parfaite exécution des travaux et la prolongation des délais d'exécution .



MAPA TRAVAUX DE VRD 2012 – LOT N°1

EXE10

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune de Vouziers

Place Carnot – B.P. 20

08400 VOUZIER

Tel : 03 24 30 76 30

Fax. 03 24 30 76 50

Courriel : ville@ville-vouziers.fr

B - Identification du titulaire du marché public

STP DE LA VENCE

Lieudit les Huttes

08430 CHAMPIGNEUL SUR VENCE

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

**TRAVAUX DE VRD 2012 – Lot n° 1 : Travaux de voirie et de réseaux d'eau pluviales
Tranche ferme + Tranche conditionnelle n°2 (Square Chanzy)**

■ Date de la notification du marché public :

Tranche ferme + Tranche conditionnelle n°2 : le 17/08/2012

■ Durée d'exécution du marché public :

Tranche ferme : 12 semaines

Tranche conditionnelle n°2 : 1 semaine

■ Montant initial du marché public après mise au point :

- Taux de la TVA : 19,6 %
- Montant HT Tranche ferme : 333 720,68 €
- Montant TTC Tranche ferme : 399 129,93 €
- Montant HT Tranche conditionnelle n°2 : 9 536,95 €
- Montant TTC Tranche conditionnelle n°2: 11 406,19 €
- Montant HT Total : 343 257,63 €
- Montant TTC Total : 410 536,12 €

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

- **Correction d'une erreur matérielle au Bordereaux des prix Unitaires :**
Initialement renseigné ligne AS 03-II : 668,00 €
Modification de la ligne AS 03-II : 68,00 €
- **Ajustement des prestations aux volumes réels selon tableau ci-après.**
- **Création de nouveaux prix nécessaires à la parfaite exécution des travaux (annexe 1)**

- **Prolongation de 15 semaines des délais d'exécution suite :**
 - o à une substitution partielle de prestations à celles initialement prévues au marché,
 - o à des adaptations techniques des travaux rue des Chrysanthèmes,
 - o à des conditions climatiques ayant entraînées des perturbations lourdes et l'arrêt du chantier à plusieurs reprises,
 - o aux congés annuels de l'entreprise non comptés dans le marché initial

Le tableau ci-dessous reprend les incidences financières des modifications par champs mentionnés au BPU.

Localisation	Montant initial	Montant réalisé	Variations
Marché de base Tranche ferme après mise au point			
Rue du Champ Maquet n° 8	11 491,39	6 393,21	-5 098,18
Rue des Chrysanthèmes	53 050,24	68 667,44	15 617,20
Rue Taine	1 996,60	3 243,45	1 246,85
Rue Gaignière	3 086,00	3 287,27	201,27
Rue Bondon (Taine)	24 000,30	20 843,36	-3 156,94
Place Carnot - parkings et rues est et ouest	79 335,55	54 284,39	-25 051,16
Rues Paul Verlaine et Arthur Rimbaud - Trottoirs	59 288,05	60 905,52	1 617,47
Carrefour Fusion / Drouot	23 282,90	17 027,97	-6 254,93
Carrefour Verte / Drouot	7 734,75	8 066,08	331,33
Carrefour Fusion / Verte	6 485,15	7 089,54	604,39
Rue de la Fusion	9 770,00	10 138,59	368,59
Rue de Syrienne	17 411,95	18 948,99	1 537,04
Route de Falaise	36 787,80	40 952,02	4 164,22
Marché de base Tranche Conditionnelle			
TC n° 2 : Rue Chanzy (Square Chanzy)	9 536,95	6 669,84	-2 867,11
Marché de base Avenant n° 1			
Rue de Sainte Marie	0,00	2 990,67	2 990,67
Rue Chanzy et rue Bournizet	0,00	9 177,14	9 177,14
Total HT	343 257,63	338 685,48	-4 572,15
TVA 19,6 %	67 278,50	66 382,35	-896,14
TOTAL TTC	410 536,13	405 067,83	-5 468,29

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐

NON

☒

OUI

Montant de l'avenant en moins value :

- Taux de la TVA : 19,6 %
- Montant HT : 4 572,15 €
- Montant TTC : 5 468,29 €
- % d'écart introduit par l'avenant : - 1,33 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 19,6 %
- Montant HT : 338 685,48 €
- Montant TTC : 405 067,83 €

E - Signature du titulaire du marché public.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur.

A : VOUZIERS, le

Signature
Monsieur le Maire

Claude ANCELME

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



MAPA VRD 2012

Lot n° 1

Annexe 1 - Avenant n° 1

AJOUT AU BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES

Description des travaux de VOIRIE supplémentaires

Prestations		Unité	Prix Unitaire
BT 01-I	Pose de bordures de trottoirs classe 10 Mpa compris terrassement, réglage et compactage du fond de fouille, fondation en béton dosé à 250 kg/m ³ ép. 0,15 m, fourniture des bordures, façon de joints, coupe, abaissement pour entrée charretière et passage piétons, épaulement en béton dosé à 250 kg/m ³ : - Type P1	ml	25,00
AS 16-I	Regard visitable de 500 x 500 de 1,00 m de profondeur maxi, compris terrassement, éléments préfabriqués ou coulé sur place au béton dose à 350 kg/m ³ , cunette et enduit soigneusement exécutés, fourniture et scellement du cadre au bon niveau et toutes sujétions : Fonte 125 kn cadre de 500 – Tampon Ø 350 ou grille de 500.	u	350,00
AS 22-II	Fonte 400 kn sur regard existant compris descellement, évacuation du cadre et du tampon existants, mise à niveau du regard, fourniture, scellement du cadre au bon niveau, raccords d'enduit et toutes sujétions : - Cadre de Ø 850 avec tampon "PAMREX".	u	500,00
RS 06-III	Tampon 125 kn. en acier galvanisé sur chambre de tirage téléphonique avec cadre compris la protection des câbles, la dépose et l'évacuation de l'ancien tampon, la reprise de la partie supérieure du regard en béton, les raccords d'enduits, le scellement au niveau définitif du cadre, le remblaiement, le compactage en périphérie de l'ouvrage : - Type L2T 1281 x 509.	u	500,00
FR 14	Balayage de chaussée par balai mécanique ou balayeuse aspiratrice compris évacuation des produits	m ²	0,50
FR 15-I	Enduit à l'émulsion de bitume avec gravillons calcaires compris balayage, mise en œuvre, compactage, balayage des cailloux excédentaires et toutes sujétions : - Monocouche 4/6.	m ²	2,10
FR 15-VI	Enduit à l'émulsion de bitume avec gravillons calcaires compris balayage, mise en œuvre, compactage, balayage des cailloux excédentaires et toutes sujétions : - Bicouche 6/10 4/6	m ²	3,50
OD 20	Façon d'ouvrage en béton compris coffrage, mise en œuvre de mortier dosé à 250 kg/m ³ , talochage et passage de boucharde si nécessaire : - Marche de 30 cm de large.	ml	30,00



MAPA TRAVAUX DE VRD 2012 – LOT N°2

EXE10

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune de Vouziers

Place Carnot – B.P. 20

08400 VOUZIERES

Tel : 03 24 30 76 30

Fax. 03 24 30 76 50

Courriel : ville@ville-vouziers.fr

B - Identification du titulaire du marché public

STP DE LA VENCE

Lieudit les Huttes

08430 CHAMPIGNEUL SUR VENCE

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

**TRAVAUX DE VRD 2012 – Lot n° 2 : Revêtement bicouche
Tranche ferme + Tranche conditionnelle**

- Date de la notification du marché public :
Tranche ferme + Tranche conditionnelle : le 17/08/2012

- Durée d'exécution du marché public :
**Tranche ferme : 2 semaines
Tranche conditionnelle n°2 : 1 semaine**

■ Montant initial du marché public après mise au point :

- Taux de la TVA : 19,6 %
- Montant HT Tranche ferme : 36 952,50 €
- Montant TTC Tranche ferme : 44 195,19 €
- Montant HT Tranche conditionnelle n°2 : 2 752,50 €
- Montant TTC Tranche conditionnelle n°2: 3 291,99 €
- Montant HT Total : 39 705,00 €
- Montant TTC Total : 47 487,18 €

D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :
 - **Ajustement des prestations aux volumes réels selon tableau ci-après.**

Le tableau ci-dessous reprend les incidences financières des modifications par champs mentionnés au BPU.

Localisation	Montant initial	Montant réalisé	Variations
LOT n° 2 Tranche ferme			
Allée des Hameaux du Blanc Mont	11 152,50 €	12 496,50 €	1 344,00 €
Rue des Bocquetiers	5 685,00 €	6 347,75 €	662,75 €
Rue du Champ Maquet (partie haute)	2 885,00 €	2 585,00 €	-300,00 €
Chemin de Syrienne	11 415,00 €	11 850,00 €	435,00 €
Chemin des Sablons	5 815,00 €	6 232,50 €	417,50 €
LOT n° 2 Tranche Conditionnelle			
TC n° 1 : Rue de l'Agriculture	2 752,50 €	4 876,50 €	2 124,00 €
Total HT		39 705,00 €	44 388,25 €
TVA 19,6 %		7 782,18 €	917,92 €
TOTAL TTC		47 487,18 €	53 088,35 €

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐

NON

☒

OUI

Montant de l'avenant en plus value :

- Taux de la TVA : 19,6 %
- Montant HT : 4 683,25 €
- Montant TTC : 5 601,17 €
- % d'écart introduit par l'avenant : **11,8 %**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 19,6 %
- Montant HT : 44 388,25 €
- Montant TTC : 53 088,35 €

E - Signature du titulaire du marché public.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur.

A : VOUZIER, le

Signature
Monsieur le Maire

Claude ANCELME

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Modification du régime indemnitaire des agents de police municipale (indemnité spéciale de fonctions)

Vu la dernière délibération n° 2008/08 fixant le régime indemnitaire des agents de police municipale (indemnité spéciale de fonctions)

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser cette indemnité spéciale de fonctions qui peut être attribuée aux agents de police municipale,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- o De faire bénéficier à compter du 1er mars 2013 l'indemnité spéciale de fonctions aux agents de police municipale dans la limite du taux individuel maximum de leur traitement indiciaire fixé par décret (20 % selon le décret actuel n°2006-1397 du 17 novembre 2006).
- o La présente délibération annule et remplace la délibération n°2008/08.

50^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée

Comme le rappelle le projet de texte ci-joint qui est proposé à votre adoption, l'année 2013 marque le 50^{ème} anniversaire du traité de l'Elysée.

La Ville de Vouziers a officiellement signé un contrat d'amitié avec la Ville de Gräfenroda le 21 mars 1975.

Le comité Vouziers Gräfenroda avait été créé officiellement le 26 mai 1972 sous la présidence de Raymond GOURY.

Tout au long de ces années les relations ont été entretenues dans le cadre d'échanges avec le monde associatif et scolaire, la venue de personnalités (ambassadeur, parlementaire, maires...) et la célébration des fêtes respectives de nos pays ; avec des phases plus ou moins actives.

Le dernier déplacement d'élus de Vouziers à Gräfenroda s'est effectué en juin 2010 sur invitation de Frank FIEBIG, maire.

La dernière délégation de Gräfenroda qui s'est déplacée à Vouziers s'est associée à la commémoration du 11 novembre dernier.

Françoise CAPPELLE , en charge des jumelages, et moi-même souhaitons en vous proposant l'adoption de ce texte témoigner de notre volonté de nous inscrire dans ce mouvement de renouvellement de l'attachement à l'amitié Franco-allemande.

Proposition de délibération à l'occasion du 50^e anniversaire du Traité de l'Elysée

L'année 2013 marque le 50^e anniversaire du Traité de l'Elysée, signé le 22 janvier 1963 par le Chancelier Konrad Adenauer et le Président de la République Charles de Gaulle. Le Traité scellait la réconciliation entre la France et l'Allemagne en institutionnalisant la coopération entre les gouvernements français et allemands et en encourageant la coopération, en particulier dans le domaine de l'éducation et la jeunesse. Il a contribué à donner un réel élan au rapprochement entre nos deux pays.

Les premiers jumelages franco-allemands ont certes précédé le Traité, mais il a largement contribué à l'essor de ce mouvement qui, en donnant la possibilité à des millions de citoyens français et allemands de se rencontrer et d'apprendre à se connaître, a été l'un des puissants architectes de l'amitié franco-allemande.

Le travail de réconciliation entre nos deux pays est à présent achevé depuis de nombreuses années et le couple franco-allemand est désormais un axe essentiel à la construction européenne. L'anniversaire du Traité de l'Elysée constitue l'occasion de célébrer cette avancée exceptionnelle dans les relations entre nos deux pays et dans la construction européenne. Aujourd'hui, 50 années après la signature du Traité de l'Elysée, plus de 2200 jumelages entre la France et l'Allemagne donnent un sens concret à l'amitié franco-allemande et contribuent activement à la réalisation de l'Europe du citoyen.

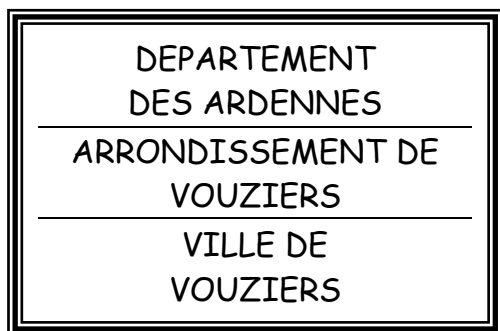
Ces engagements sont également ceux de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe et du Rat der Gemeinden und Regionen Europas présents quotidiennement aux côtés des acteurs locaux de nos deux pays afin de les soutenir dans leurs missions.

La crise économique et financière que nous connaissons actuellement montre un besoin d'Europe grandissant ainsi que la nécessité d'une coopération forte, efficace et équilibrée entre la France et l'Allemagne, notamment à l'heure où se dessine la stratégie économique de l'Union Européenne. Dans ce contexte difficile, le 50^e anniversaire du Traité de l'Elysée ne doit pas seulement être célébré. Il constitue également une opportunité de réflexion pour préparer ensemble l'avenir de la relation et des jumelages franco-allemands.

C'est pourquoi, nous, élu-e-s de [la Ville de Vouziers](#)

1. Répondant à l'appel lancé le 22 janvier 2013 par l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) ;

2. Saisissons l'opportunité des célébrations, en 2013, du 50^e anniversaire du Traité de l'Elysée pour rappeler notre attachement à la relation franco-allemande et à notre jumelage avec [Gräfenroda](#) ; et souhaitons réaffirmer l'engagement que nous avons pris ensemble en [Mars 1975](#) par la signature du serment de jumelage unissant nos deux territoires ;
3. Nous engageons à poursuivre notre action conjointe, avec l'objectif d'une meilleure connaissance du partenaire, au moyen d'échanges constants et sur la base de la réciprocité, afin de contribuer ensemble à la construction d'une citoyenneté européenne basée sur les valeurs de tolérance et de solidarité ;
4. Nous efforcerons d'associer mieux et davantage à nos initiatives un public diversifié, en particulier les plus jeunes de nos concitoyens, ainsi que des acteurs locaux tels que ceux du monde économique, de l'entreprise ou de la formation ; gardant ainsi l'esprit d'ouverture propre aux jumelages ;
5. Reconnaissons et saluons le soutien que l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse, créé par le Traité de l'Elysée, n'a cessé d'apporter à la coopération franco-allemande en favorisant les rencontres de millions de jeunes de nos deux pays, notamment dans le cadre des jumelages de nos villes, et saluons la hausse du budget accordée à l'OFAJ pour l'année 2013 afin de lui permettre de poursuivre et intensifier son action en direction des jeunes générations et que nous puissions leur transmettre l'héritage de notre histoire franco-allemande commune ;
6. Dans un contexte qui conduit de plus en plus souvent à une distanciation des citoyens à l'égard du projet européen, demandons le maintien et le développement des dispositifs européens, en particulier du Programme l'Europe pour les citoyens, qui encouragent les jumelages, et ce dans toute leur diversité. En 2013, Année Européenne des citoyens, il nous semble plus que jamais indispensable que les villes et les communes de toutes tailles puissent continuer à participer à ces programmes et approfondir ainsi la dimension européenne de leurs échanges ;
7. Conscients que la relation franco-allemande, bien que privilégiée ne peut être exclusive, soulignons la nécessité d'ouvrir nos échanges à d'autres partenaires européens et de développer des actions communes avec des partenaires des pays en développement afin de faire de nos jumelages et partenariats franco-allemands un espace européen de dialogue et de solidarité fructueux ;
8. Intégrerons à nos jumelages et partenariats de nouvelles thématiques liées aux défis que doivent aujourd'hui relever nos territoires. Dans cet esprit nous nous engageons à coopérer avec nos partenaires dans le cadre de projets structurés, notamment en matière d'emploi, de démographie ou de développement durable, afin d'échanger nos expériences et d'améliorer nos actions dans ces domaines.
9. Entendons, dans le prolongement de la présente délibération, porter avec notre partenaire des initiatives destinées à célébrer le 50^e anniversaire du Traité de l'Elysée et le caractère vivant du jumelage de nos deux territoires.



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION n° : 2013/..

Réunion du Mardi 19 février 2013 à 19h15
sous la présidence de Claude ANCELME

Date de convocation :

.....

Date d'affichage

.....

Étaient présents :

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents :

Votants :

Pouvoirs :

Absents :

P R O J E T

Secrétaire de séance :

Objet : Acquisition par la Ville du terrain et des bâtiments à Vouziers parcelles cadastrées zone UZ, section AM 491, 11 rue du Blanc mont d'une surface totale de 20 516 m² et section AM 255, Marizy, d'une surface totale de 19 579 m² appartenant à la Société APM Clermont dont le liquidateur judiciaire est Maître LEGRAS de GRANDCOURT, domicilié 57/63 rue Renan à NANTERRE cedex 92 022

Le Conseil Municipal,

Vu la liquidation judiciaire de la SAS APM Clermont prononcée par jugement du Tribunal de Commerce de Nanterre le 27 septembre 2007,

Vu la délibération 2011/31 du 12 Mai 2011 par laquelle les élus de la Ville de Vouziers proposaient l'acquisition des parcelles visées en objet,

Considérant que la procédure d'acquisition amiable des parcelles initiée par la Ville n'a pas aboutie

Vu la délibération 2011/49 en date du 5 juillet 2011 par laquelle les élus de la Ville de Vouziers ont décidé de recourir à une procédure d'expropriation pour raison d'utilité publique contre la Société APM/Clermont dont la liquidation judiciaire est assurée par le liquidateur Maître Legras de Grandcourt, concernant les parcelles visées en objet,

Vu l'arrêté préfectoral 2012/36 du 20 janvier 2012 déclarant d'utilité publique l'acquisition de parcelles dans le cadre de la préservation du bassin d'emploi sur le territoire de la commune de Vouziers et déclarant cessibles les parcelles concernées,

Vu l'ordonnance du 26 juin 2012 du juge de l'expropriation du Tribunal de Grande Instance de Charleville Mézières décidant l'expropriation des immeubles visés en objet au profit de la Ville de Vouziers,

Considérant que la Ville de Vouziers a, par courrier recommandé avec accusé réception en date du 23 octobre 2012, saisi le Juge de l'expropriation afin de faire procéder à une évaluation des biens,

Considérant le transport sur les lieux du juge de l'expropriation le 10 janvier 2013,

Considérant l'audience faisant suite à ce transport qui s'est tenue au Tribunal de Grande Instance de Charleville-Mézières le 11 janvier 2013,

Vu le jugement du 15 février 2013 du juge de l'expropriation, fixant le montant de l'indemnité revenant à Maître Patrick LEGRAS de GRANDCOURT, ès-qualités de liquidateur judiciaire de la Société par actions simplifiée APM Clermont, pour les parcelles expropriées à 130.000 € (Cent trente mille euros),

Considérant la présence de la Société AMI dans les locaux,

Considérant l'intérêt de la Ville de Vouziers à préserver l'emploi à Vouziers,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE : (... VOIX POUR, ... VOIX CONTRE ET ABSTENTION)**

1) De procéder à l'acquisition de l'immeuble et des parcelles cadastrées zone UZ, section AM 491, 11 rue du Blanc mont d'une surface totale de 20 516 m² et section AM 255, Marizy, d'une surface totale de 19 579 m² appartenant à la Société APM Clermont dont le liquidateur judiciaire est Maître LEGRAS de GRANDCOURT, domicilié 57/63 rue Renan à NANTERRE cedex 92 022 pour la somme de 130 000 € (cent trente mille euros)

2) d'acter que les frais d'actes notariés seront à la charge de la Ville de Vouziers,

3) de faire son affaire de son occupation actuelle par l'entreprise Ardennes Machining Industrie,

4) de faire son affaire de l'état général des locaux,

5) de procéder à la consignation de la somme auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en cas de besoin, notamment en cas d'appel de l'exproprié contre le jugement du juge de l'expropriation ou de tout autre obstacle au paiement faisant l'objet d'une motivation,

6) d'annuler la délibération 2011/31 du jeudi 12 mai 2011

7) De Charger le Maire de faire le nécessaire pour l'application des présentes décisions.

Fait en Mairie, les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé après lecture.

Le présent acte a été :
Publié -Notifié le :
Transmis en S.P le :
Il est certifié exécutoire.

Le Maire

Claude ANCELME

Le Maire,

Claude ANCELME

VILLE DE VOUZIER CONCOURS ILLUMINATIONS 2012

Catégorie Maisons et Jardins (1er Prix)

Monsieur, Madame	Gérard	BALTHAZART	4 ruelle de Theline	08400	BLAISE	50,00 €
Monsieur, Madame	Jean	COTTON	2 Allée des Hx du Blanc Mont	08400	VOUZIER	50,00 €
Madame	Isabelle	DEFORGE	25 rue du Petit Chatelet	08400	VOUZIER	50,00 €
Monsieur, Madame	Jean-Claude	DUBOIS	6 Rue de Condé	08400	VOUZIER	50,00 €
Monsieur, Madame	François	ELSAN	7 Rue Jean Moulin	08400	VOUZIER	50,00 €
Monsieur, Madame	Manuel	GRANDPIERRE	9 Rue Verte	08400	VOUZIER	50,00 €
Monsieur, Madame	Roland	LEROUX	20 Rue Verte	08400	VOUZIER	50,00 €
Monsieur, Madame	Steve	MELLET	71 Rue Gambetta	08400	VOUZIER	50,00 €

Catégorie Balcons (1er Prix)

Monsieur, Madame	Patrick	NOTHUM	14 B rue des Bocquetiers	08400	VOUZIER	50,00 €
------------------	---------	--------	--------------------------	-------	---------	---------

Catégorie Maisons et Jardins (2ème Prix)

Monsieur, Madame	Stéphane	COTTON	5 Rue Jean Moulin	08400	VOUZIER	30,00 €
Monsieur, Madame	Stéphane	DARDARD	58 Avenue Charles de Gaulle	08400	VOUZIER	30,00 €
Monsieur, Madame	Roger	GALLET	4 rue de l'Aisne	08400	VOUZIER	30,00 €
Monsieur, Madame	Hubert	GENGOULT	4 cour de Grafenroda	08400	VOUZIER	30,00 €
Monsieur, Madame	Roger	MAILLARD	23 rue de l'Aisne	08400	VOUZIER	30,00 €
Monsieur, Madame	Laurent	MICHAUD	60 Avenue Charles de Gaulle	08400	VOUZIER	30,00 €
Monsieur, Madame	Jean-Claude	RICHER	21 Rue de Ste Marie	08400	VOUZIER	30,00 €
Monsieur, Madame	Alain	ROUSSELOT	Cour de Grafenroda	08400	VOUZIER	30,00 €

Catégorie Balcons (2ème Prix)

Madame	Raymonde	TAVERNIER	12 Rue Bara	08400	VOUZIER	30,00 €
--------	----------	-----------	-------------	-------	---------	---------

Catégorie Façades (2ème Prix)

Monsieur, Madame	Jean-Claude	BRETON	18 Rue Avetant	08400	VOUZIER	30,00 €
Monsieur, Madame	Pol	POZIER	7 rue Claude Phé	08400	VOUZIER	30,00 €

Catégorie Maisons et Jardins (3ème Prix)

Monsieur, Madame	Guy	ALBAUD	16 Cour Allendé	08400	VOUZIER	15,00 €
Monsieur, Madame	Daniel	ASSEL	14 Cour Allendé	08400	VOUZIER	15,00 €
Monsieur	Marc	BARROIS	56 Rue des Marizys	08400	VOUZIER	15,00 €
Monsieur, Madame	Guy	LAMBERT	59 rue Désiré Guelliot	08400	VOUZIER	15,00 €
Monsieur, Madame	Dominique	ROUY	2 Ruelle de Theline	08400	VOUZIER	15,00 €

Catégorie Façades (3ème Prix)

Monsieur, Madame	Jérôme	HOTTIN	62 Rue Gambetta	08400	VOUZIER	15,00 €
Monsieur, Madame	Pascal	LEROUX	20 rue du Champ de Foire	08400	VOUZIER	15,00 €